Kenya : Odinga va déposer un recours à la Cour Suprême

BBC Afrique,Â 16 aoÃ»t 2017 Le leader de l'opposition kenyane va saisir la Cour SuprÃªme pour contester la rÃ©Ã©lection du prÃ©sident Uhuru Kenyatta. Raila Odinga a annoncÃ© mercredi Ã la presse sa volontÃ© de dÃ©poser un recours Ã la Cou suprÃªme car il estime que la victoire de son adversaire est entachÃ©e de fraudes.

"Nous avons dÃ©cidÃ© de saisir la Cour et de montrer au monde la fabrication d'un pouvoir gÃ©nÃ©rÃ© par ordinateur", a dÃ©clarÃ© M. Odinga. En 2013, il avait saisi la Cour SuprÃªme pour contester l'Ã©lection de M. Kenyatta dÃ¨s le premier tour du scrutin, mais la Cour avait finalement validÃ© le rÃ©sultat. D'ici l'expiration du dÃ©lai lÃ©gal vendredi, la Cour suprÃªme disposera de 14 jours pour rendre son arrÃªt. M. Odinga, 72 ans, a Ã©galement appelÃ© Ã diverses formes de manifestations pacifiques, rappelant que la Constitution de 2010, dont il fut l'un des grands artisans, protÃ©geait le droit de manifester, de faire grÃ¨ve et de recourir Ã la dÃ©sobÃ©issance civile. Au moins 17 personnes ont Ã©tÃ© tuÃ©es dans les violences qui ont Ã©clatÃ© dÃ¨s l'annonce vendredi de la victoire de M. Kenyatta. "Les KÃ©nyans n'ont pas besoin de recourir Ã la violence pour obtenir justice. Ce pays est Ã prÃ©sent divisÃ© entre ceux qui sont prÃªts Ã vivre dans une autocratie et les forces de libertÃ© et pro-dÃ©mocratiques ", a assurÃ© Raila Odinga.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});